

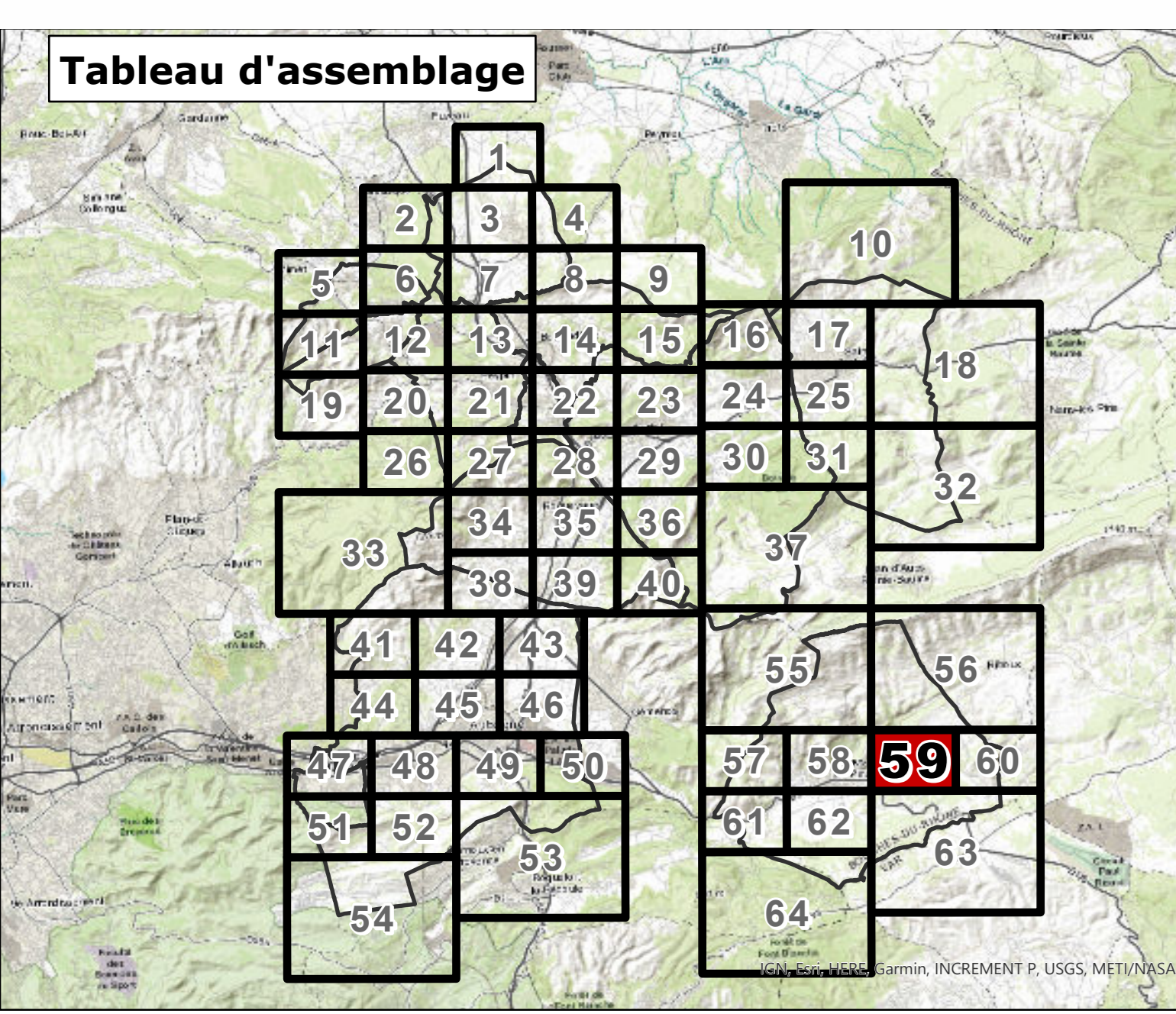
### Règlement - pièces graphiques

N. Autres planches  
N1. Planche Eau

PLANCHE  
59

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

CUGES-LES-PINS  
N  
1:2 000



**Urbanisme**

- Limite de zone

**Risque inondation réglementé par un Plan de Prévention du Risque**

PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)  
Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de La Pierre-sur-Meuse

- Violet
- Bleu clair
- Bleu foncé
- Rouge

**Risque inondation réglementé par le PLUi**

EMPRISE MAXIMALE DU RISQUE

- Zone à emprise maximale de rassemblement en centre urbain
- Zone à emprise maximale de rassemblement - Zone inconstructible

COMPLÉMENTS DE CONNAISSANCE DU RISQUE

Pour les communes d'Aubagne, de La Pierre-sur-Haute et de La Pierre-sur-Meuse

- Allée table - Prescription simple
- Allée table - Prescription renforcée
- Allée fort - Zone inconstructible

Pour les communes de la Bouffardise, Peyret et Saint-Zacharie

- Porte à Connaissance - PAC Houveaux

**MODÉLISATION DU RISQUE**

- Secteur modélisé
- Périmètre de centre urbain

**Prescriptions complémentaires**

**ZONE DE SAUVEGARDE DES MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

- ZS de priorité 1 (P1)
- ZS de priorité 2 (P2)
- ZS de priorité 3 (P3)

**PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU**

- Périmètre de protection immédiate - source ABS
- Périmètre de protection rapprochée - source ABS
- Périmètre de protection immédiate - source hors périmètre de captage
- Périmètre de protection rapprochée - source hors périmètre de captage

**Fond de Plan**

- Parcelles
- Éléments de repère
- Bât dur
- Patinoire ou Plan d'eau
- Bât léger
- Cimetière

